

Les projets

Les élèves de la section européenne participeront sur leur trois années de scolarité à différents types de projets proposés par les enseignants de la section. Sorties ou voyage culturels et linguistique, participation au festival de cinéma latino-américain de Biarritz (une référence en la matière), participation à des conférences en langue espagnole, ou encore des ateliers de création ou production d'art visuels.

Les résultats au Bac

De très bons résultats sont obtenus par les élèves de la section euro espagnol aux examens:

Session 2022:

16 élèves, 16 admis dont 13 avec mentions

Session 2023:

12 élèves, 12 admis dont 10 avec mentions

Et après le bac?

La mention « section européenne » obtenue par les élèves sur leur baccalauréat leur permet de valoriser leur parcours pour effectuer des demandes de poursuites d'études. Elle leur permet de développer une aptitude à la mobilité dans les études ou le travail (aptitude à poursuivre des études à l'étranger par exemple, ou à intégrer des filières sélectives comme les classes préparatoires, les IEP, les licences bilingues français-espagnol, etc.).

Demande d'admission

La section n'est pas dérogatoire et les élèves qui souhaitent s'y inscrire doivent avoir préalablement obtenu une affectation au lycée Maurice Ravel, de la *Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de Pau*. Les demandes d'admission seront à formuler lors de l'inscription. Cependant les élèves peuvent se signaler et renseigner à l'avance un formulaire de « **Demande d'admission à une section linguistique** », à retirer au lycée Maurice Ravel, avant de le faire compléter par l'établissement où il est actuellement scolarisé.

Lycée Maurice Ravel

2 avenue du professeur Gregorio Marañón
BP 269

64500 Saint Jean de Luz

Téléphone: 05 59 08 22 00

Courriel: secretariat.scolarite.ravel64@ac-bordeaux.fr

<https://www.college-lycee-ravel.fr>



Section Européenne Espagnol-SELO



DNL Histoire-Géographie en Espagnol

La section européenne Espagnol

Les sections linguistiques

Dans l'enseignement secondaire, des dispositifs permettent, aux collégiens et lycéens, de développer leurs compétences en langues et cultures étrangères ou régionales en suivant un parcours de formation spécifique. Il s'agit des sections européennes ou de langues orientales (SELO), des sections bilingues, des sections bilingues de langue régionale, des sections internationales et des sections binationales Abibac (sections franco-allemandes), Esabac (sections franco-italiennes) et Bachibac (sections franco-espagnoles).



La section européenne espagnol-SELO

La section européenne espagnol est un dispositif qui permet:

- un renforcement linguistique et l'enseignement d'une discipline non-linguistique (ou "DNL") en Espagnol,
- une ouverture européenne et internationale.



Aussi, elle s'adresse à des élèves volontaires et motivés, qui ont déjà un bon niveau de langue espagnole mais aussi l'envie de communiquer en espagnol et de découvrir le monde hispanique.

Objectifs de la section

- Améliorer son niveau de langue afin d'atteindre le niveau B2 confirmé (niveau indépendant) à C1 (niveau autonome) du Cadre Européen de Référence des Langues en Terminale, en travaillant les différentes compétences langagières, orales et écrites en LV Espagnol et en Histoire-Géographie (DNL).
- Acquérir une culture générale et renforcer sa connaissance du monde hispanique mais aussi développer sa réflexion, sa curiosité et son ouverture d'esprit, tout en développant sa connaissance des Institutions européennes, la place de l'Espagne dans l'Europe.
- Développer une aptitude à la mobilité dans les études ou le travail (aptitude à poursuivre des études à l'étranger par exemple, ou à intégrer des filières sélectives comme les classes préparatoires, les IEP, les licences bilingues français-espagnol, etc.).

Le parcours au lycée

De la seconde à la Terminale les élèves ont un horaire renforcé en LV Espagnol, et deux heures supplémentaires d'Histoire et Géographie dispensées en Espagnol.

En classe de Seconde: les élèves de la Section Européenne passent la Certification Cervantès, une certification en langues appelé **le DELE*** de niveau B1 du CECRL.

***Le DELE de niveau B1 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence des Langues) atteste de la maîtrise de la langue espagnole. L'Institut Cervantès conçoit les épreuves et délivre le diplôme au nom du Ministère de L'Education Espagnol.**



En classe de Terminale, un des principaux objectifs reste la préparation de l'épreuve orale de la DNL du baccalauréat, au cours de laquelle les candidats doivent commenter un document en espagnol sur les thèmes étudiés durant l'année de Terminale.

Le diplôme du Baccalauréat mention « Section Européenne Espagnol »

Pour obtenir la mention « **Section Européenne Espagnol** » au Bac, il faut :

- Avoir obtenu la note minimale de 12/20 en Espagnol sur la moyenne du contrôle continu de l'ère et de terminale
- Avoir obtenu une note minimale de 10/20 à l'épreuve spécifique de DNL. Cette épreuve est composée pour 80% de la note obtenue à l'épreuve orale et pour 20% par une note sanctionnant la scolarité de l'élève en section Européenne, note qui est attribuée par les professeurs de DNL et de la Langue de section.



L'épreuve orale de DNL dure 20 minutes après une préparation de même durée, devant un jury composé d'un professeur de langue espagnole et d'un professeur de DNL. Au cours de l'année, les élèves préparent quatre questions : deux d'histoire et deux de géographie. Lors de l'épreuve, le jury sélectionne 1 thème à préparer par le candidat. Il présente ce sujet d'histoire-géographie pendant 10mn et échange avec le professeur de DNL puis il a un entretien avec le professeur de langue (environ 10mn) pendant lequel, il présente un compte-rendu de tout le travail scolaire et périscolaire (sorties pédagogiques, séjours linguistiques en Espagne, films, etc.) réalisé en Section Européenne pendant trois ans, le candidat présente aussi son implication et les bénéfices retirés de cette section.